

Contrat quadriennal 2009-2012

Positionnement scientifique de l'ED

- Situation dans la carte régionale d'offre de formation doctorale et inscription dans une politique scientifique de site ;

L'École doctorale de Sciences juridiques et politiques de Nanterre comporte un certain nombre de spécificités par rapport aux Écoles doctorales existantes dans les champs disciplinaires qu'elle recouvre. Parmi ces spécificités, on peut noter :

- l'importance et la qualité des ressources mises à la disposition des jeunes chercheurs (corps enseignant, centres de recherche – dont trois UMR Paris X-CNRS, diversité des formations proposées...). L'EDSJP se place à cet égard largement au niveau des ED des deux autres grandes universités de la région parisienne où les disciplines juridiques et politiques sont fortement représentés, à savoir Paris I et Paris II ;
- le caractère pluridisciplinaire – puisque sont représentés en son sein à la fois le droit, l'histoire du droit et la science politique, le droit privé et le droit public, le droit interne et le droit international, le droit positif et la théorie générale du droit.

Ce caractère différencie l'École doctorale de Sciences juridiques et politiques de Nanterre de celles d'autres grandes universités, et notamment de celles de Paris I et Paris II.

Il représente un atout pour les jeunes chercheurs – comme du reste pour les chercheurs chevronnés – en leur permettant d'être moins isolés dans un champ disciplinaire donné et de profiter de l'apport des réflexions menées dans les disciplines voisines.

À cet égard, l'École doctorale vise plus particulièrement à ne pas dissocier les objectifs suivants :

- asseoir fermement la formation des doctorants dans les problématiques, savoirs, savoir-faire et contraintes propres à chaque champ disciplinaire ;
- leur permettre, par des échanges systématiques et organisés, de s'approprier « en temps réel » les avancées, nouveaux questionnements et résultats apparus dans les autres domaines de connaissance représentés au sein de l'école doctorale ;
- inscrire dans cette formation une exigence d'attention constante aux évolutions et transformations qui affectent notre société et qui peuvent conduire à remettre en cause certaines des routines intellectuelles de nos disciplines.

- axes prioritaires de recherche retenus et projets conduits au sein des unités/équipes de recherche ;

La politique scientifique de l'École doctorale s'appuie sur *la diversité et le dynamisme de ses équipes de recherche* (1). L'École doctorale se donne pour objectif de *tisser des liens entre les équipes de recherche* qui la composent et l'ensemble des chercheurs et doctorants, de façon notamment à promouvoir *l'interdisciplinarité*. À cette fin, et en respectant les thématiques spécifiques des centres de recherche, elle définit des *orientations de recherche transversales* (qui entrent notamment en jeu pour l'attribution des allocations de recherche) (2). L'École doctorale encourage et s'efforce de faciliter l'activité scientifique de ses chercheurs, de ses doctorants, et

des équipes de recherche, en organisant ou en aidant à l'organisation de manifestations scientifiques (colloques, séminaires, publications...) (3).

L'EDSJP fédère douze centres de recherche, dont trois sont des équipes CNRS (le Centre de théorie et analyse du droit, le LASP, en science politique, l'IRERP, en droit social), qui recouvrent des domaines disciplinaires variés, autour de neuf grands pôles (*chaque centre ayant dû constituer un dossier dans le cadre du prochain contrat quadriennal, seuls les renseignements essentiels les concernant sont repris ici*).

Domaine : Droit européen et comparé

Le Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC EA 2320) inscrit son action dans une double perspective comparatiste (comparaison des différents systèmes de droit et comparaison transdisciplinaire) et européenne (Union européenne et Conseil de l'Europe).

Il se donne pour objectif : le développement des recherches communautaires et européennes, la diffusion de la connaissance des droits étrangers, préalable indispensable à une recherche comparatiste, la conduite de recherches collectives sur la comparaison dans le droit dans une triple dimension nationale (comparaison des droits nationaux), internationale et européenne (comparaison du droit international et européen).

Domaine : Droit privé, droit des affaires, droit du contentieux

Les axes de recherche du *Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique* (CEDCACE -JE 2110) seront : le développement durable, la cessation de l'illicite et l'impayé contractuel. Ces trois thèmes ont en commun : de s'inscrire dans la continuité des thématiques fondamentales du centre, à savoir le droit civil des affaires et le contentieux économique ; de s'intégrer pleinement aux recherches menées au sein de l'Ecole doctorale de Sciences juridiques et politiques (le CEDCACE prend part à la session d'études doctorales sur le thème « Espaces économiques, espaces politiques et normes fondamentales ») ; d'intéresser les relations entre Droit et Economie, participant ainsi à la politique de rapprochement de l'UFR de Sciences Juridiques avec l'UFR SEGMI (Sciences économiques), tant sur le plan de la formation (à travers le Master Droit et Economie, Régulation), que de la recherche scientifique (notamment analyse économique du droit) ; d'allier recherche fondamentale et recherche empirique.

Domaine : Droit social

L'Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles (IRERP-UMR-CNRS 7029) : après avoir privilégié l'hypothèse d'une procéduralisation du droit, le développement de travaux sur les usages des dispositifs juridiques et leurs mesures ont conduit et conduiront dans les prochaines années à promouvoir, au sein de l'IRERP, réflexions et recherches sur l'évaluation du droit social. En effet, l'hypothèse d'une procéduralisation du droit rend d'abord attentif aux préoccupations de l'efficacité et de l'efficience du droit. Cette attention est au cœur même de l'examen des conflits des savoirs juridiques et économiques, objets des travaux que suscite la procéduralisation dans sa première version. Mais la seconde version de la procéduralisation débouche aussi sur un renouvellement des hypothèses et méthodes que requiert l'étude de la réalisation du droit. par ailleurs, l'IRERP est également attaché à la promotion du comparatisme selon trois

déclinaisons du comparatisme (une perspective européenne, une perspective rigoureusement analytique, une perspective méthodologique).

Ses principaux axes de recherche sont : - l'ordonnement juridique des rapports du travail (négociation, accord collectif et représentation d'un côté ; pouvoir et contrat de l'autre) ; - l'évolution des formes d'organisation de l'entreprise ; - l'emploi et la protection sociale dans la perspective de la construction d'un modèle social européen ; - santé, sciences de la vie et droit ; - pauvreté, exclusion et droits fondamentaux.

Domaine : Droit international

Les activités de recherche du *Centre de droit international de Nanterre* (CEDIN-EA 382) couvrent trois principaux domaines : le droit international public, le droit international privé, et le droit communautaire. Ce caractère interdisciplinaire imprime sa marque aux axes de recherche privilégiés, qui s'inscrivent dans la perspective d'une analyse des mutations de la société internationale.

Sont encouragées les recherches qui présentent ce caractère interdisciplinaire, dans des champs très variés : le droit international (public ou privé) économique, le système des Nations Unies et le recours à la force, le droit communautaire institutionnel et substantiel, la protection internationale des droits de l'homme et le droit international pénal, le droit de la responsabilité internationale, la théorie générale de l'État et du droit international, la protection internationale de l'environnement, les sources du droit.

Domaine : Droit public des affaires

Cette branche disciplinaire originale, au confluent du droit public et du droit privé, s'appuie sur le *Centre de Recherche en droit public* dont l'objectif est de devenir au niveau européen et international un des centres de référence en matière d'analyse juridique de la régulation des marchés et des nouveaux modes de gestion publique, ainsi qu'en matière d'analyse juridique des relations entre puissance publique et économie. Le CRDP entend, en particulier, fédérer ses analyses autour d'un axe général et structurer institutionnellement ses champs de recherche afin d'apporter son concours à la création d'un *Forum sur les Institutions, le Droit, l'Economie et la Société* (FIDES). FIDES est une initiative développée par l'Université Paris X qui s'appuie sur l'expérience et le capital scientifique accumulés au cours des trois dernières années grâce aux nombreuses collaborations entre juristes et économistes de l'Université. FIDES a vocation à constituer une infrastructure d'expertise unique en France qui s'appuie sur trois piliers : une capacité de recherche associant étroitement juristes et économistes, fortement insérée dans des réseaux internationaux ; un dispositif d'enseignement destiné à former tant des praticiens que des chercheurs familiers avec les cultures juridiques et économiques ; un outil de « valorisation » destiné à assurer le lien entre chercheurs et praticiens au sein des entreprises et de l'Administration.

Domaine : Théorie générale et philosophie du droit

Depuis le contrat quadriennal 2005-2008, l'UMR 7074 « Centre de théorie et analyse du droit » rassemble trois équipes : le Centre de théorie du droit de l'Université Paris X – Nanterre, le Centre d'étude des normes juridiques de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et l'équipe « Sociologie historique du droit et de la justice » de l'Ecole normale supérieure (Ulm).

Le Centre de théorie et analyse du droit est donc l'un des rares lieux en France où s'exerce une activité de recherche en théorie du droit, en association étroite avec une structure pédagogique complète (master et doctorat) assurant la formation de nouvelles générations de chercheurs en théorie du droit. Ses impératifs, d'ordre méthodologique, sont les suivants : d'abord, développer le plus fortement possible la dimension internationale d'une recherche en théorie du droit trop souvent confinée dans l'exclusive sphère hexagonale ; ensuite, ouvrir la recherche en théorie du droit au dialogue avec les autres sciences sociales et promouvoir une interdisciplinarité réelle et non pas de simple façade ; enfin, tâcher de renouveler la pratique de la recherche en théorie du droit en lui faisant quelquefois revêtir la forme d'une « recherche appliquée », susceptible de favoriser la fécondité de la rencontre entre théorie et pratique du droit.

Domaine : Droit pénal

Le Centre de Droit pénal et de Criminologie a obtenu un master de droit pénal et de procédure pénale en 2005 qui connaît une forte demande et qui a conforté une évolution favorable à l'enseignement et à la recherche en droit pénal à l'Université Paris X. Les recherches du CDPC portent principalement sur : la circulation illicite des biens culturels : Europe et Chine (axe droit pénal économique) ; les délinquances juvéniles (axe sociologie du droit et institutions pénales) ; les étrangers et le droit pénal, interne et européen (axe droit européen et axe exécution des peines) ; les éco-mafias (axe droit pénal économique et axe droit européen) ; la justice internationale (axe droit pénal international) et le droit pénal de la santé (l'existence d'un véritable ordre public corporel et sanitaire, issu notamment de la loi de bioéthique du 6 août 2004 qui comporte un important volet pénal ; l'apparition de juridictions spécialisées, les pôles judiciaires santé publique ; la problématique du risque collectif (sang contaminé, amiante, vache folle, hépatite, etc.).

Domaine : Droits de l'homme

Le Centre de recherche et d'étude sur les droits fondamentaux (CREDOF-JE 2349), créé en 2001. Depuis l'origine, cinq axes de recherche principaux ont été définis : la théorie des droits fondamentaux ; le principe d'égalité et les discriminations ; le statut et les droits fondamentaux des étrangers ; les mutations des droits de l'homme liées à l'évolution des sciences et des techniques ; droits fondamentaux et transformations de la procédure pénale. Ce dernier axe de recherche était pris en charge par l'équipe du Centre de Droit pénal et de criminologie. Ce dernier est devenu une Equipe de recherche autonome depuis 2006.

Domaine : Science politique

1. L'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP) (UMR CNRS 8166) résulte du regroupement de deux unités (le LASP et le GAPP). Il entend contribuer à l'avancement d'une sociologie empirique de la construction démocratique dans les sociétés contemporaines en suivant une visée comparative. Cela le conduit à interroger la pertinence de l'opposition canonique entre État et « société civile » (analyse des processus de fabrication des politiques publiques et des modes ordinaires de régulation de l'action publique, multiplicité des acteurs publics et privés et influence des mouvements sociaux ; redéfinitions du rôle de l'État dans la conduite des affaires publiques) et à proposer une révision des modes de construction de ces objets et du choix des terrains qui suppose.

Les thèmes de recherche privilégiés sont au nombre de quatre : Action publique et pouvoir politique ; Démocratisations, démocraties en conflit ; Normes et régulation politique ; Transferts, circulations internationales, espaces transnationaux (axe émergent).

2. Les recherches conduites au sein du *Groupe d'Analyse Politique* (GAP-EA 1591) visent à constituer l'État en objet d'analyse scientifique en tentant d'échapper aux formes les plus consacrées de la pensée d'État, comme le juridisme ou la philosophie de l'histoire. Fondées sur l'idée que toute histoire est un rapport présent au passé, elles se développent selon un double mouvement : - l'enquête sur des moments importants d'objectivation dans le processus de construction sociale de l'État et de construction sociale de la politique par l'État (1789-1799, 1848, 1870-1885) ; - la spécification d'outils de recherche et de schèmes conceptuels à partir de l'analyse de mobilisations contemporaines et de leurs résultats. Dans les années à venir, une importance particulière sera accordée à la stabilisation des représentations de la politique entre 1870 et 1885 ainsi qu'au travail proprement contemporain de redéfinition de l'État inspiré et contrôlé par le personnel bureaucratique.

Domaine : Histoire et anthropologie juridique

Le *Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit* (CHAD) est le résultat de la fusion des centres *Genèse des Etat et des Droits de l'Europe et de l'Orient Méditerranéen* (GEDEOM) et *Droit et Cultures* (D&C)

Ses principaux axes de recherche sont : - les relations de l'Europe et du Proche-Orient à travers le thème : minorités et conscience ethnique ; - les cultures juridiques européennes, notamment l'analyse de substrats coutumiers européens, en liaison avec d'autres centres d'histoire du droit ; - l'anthropologie africaine.

Ces thématiques s'articulent autour d'axes qui font tous appel à l'anthropologie, à la sociologie du droit et à l'histoire : les phénomènes de socialisation juridique ; les phénomènes d'intrication du juridique, du judiciaire et du religieux (anthropologie de la vengeance, du serment, du jugement ; anthropologie de la mort et du droit de la sépulture). Les thèmes de recherches privilégiés pour la durée du prochain contrat quadriennal sont : – coutume, justice et jugement ; – la vengeance ; – droits de l'Homme et des peuples (étude des concepts de minorités, de génocide et de crime contre l'humanité) ; – autochtonie et enjeux fonciers ; – langues, droit et politique ; – socialisation juridique et conscience du droit ; – cultures d'Asie et d'Afrique

- part de l'interdisciplinarité dans les thématiques privilégiées.

Dans le prolongement des priorités thématiques définies par ses composantes, l'École doctorale a dégagé des axes prioritaires transversaux, de façon à promouvoir une recherche réellement interdisciplinaire tout en respectant et en profitant de la diversité des disciplines représentées en son sein.

Elle s'efforce donc, dans cette perspective, d'encourager les recherches portant sur :

- catégories/catégorisation en droit et sciences politiques
- les rapports du droit et de l'économie ;
- la fonction de juger
- les rapports droit commun-droit spécial ;

- la production et l'usage des normes ;
- les rapports entre ordres et systèmes juridiques (nationaux, communautaire, international) ;
- les comparaisons matérielles entre systèmes et institutions juridiques ;
- les transformations politiques et juridiques de la société internationale contemporaine ;
- la construction démocratique : crises, tensions, transitions.

Par ailleurs, tous les deux ans, un thème fédérateur est choisi, autour duquel s'organise le séminaire interdisciplinaire destiné aux doctorants (sur la place de ce séminaire dans l'encadrement des doctorants, v. *infra*). Interviennent dans ce séminaire aussi bien des chercheurs rattachés à l'École doctorale que des personnalités extérieures : chercheurs, mais aussi magistrats, fonctionnaires, etc.

En 2004-2005 et 2005-2006, le séminaire interdisciplinaire a porté sur « La fonction de juger ». Ce thème a été abordé en articulant la dimension empirique et pratique avec la dimension théorique en favorisant les échanges entre universitaires et magistrats (ou membres des diverses juridictions *lato sensu*).

Pour les années 2006-2007 et 2007-2008, le séminaire interdisciplinaire a porté sur les rapports *Droit-Economie* et a permis de nouer un dialogue fécond entre juristes et économistes sans exclure la science politique étant donné la dimension également épistémologique de la problématique retenue.

Depuis 2007-2008, l'ED a introduit un second séminaire relatif au thème *Catégories, catégorisation*.